

Bulletin d'histoire politique

Le fonds André Patry: sources de l'histoire des relations internationales du Québec

André Beaulieu



Volume 4, numéro 3, printemps 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063558ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063558ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Beaulieu, A. (1996). Le fonds André Patry: sources de l'histoire des relations internationales du Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 4(3), 83–91.
<https://doi.org/10.7202/1063558ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LE FONDS ANDRÉ PATRY: SOURCES DE L'HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC (2)

André Beaulieu

Archives nationales du Québec

Au cours des trente dernières années, le Québec a poursuivi, contre vents et marées, sa quête d'identité au sein du Canada. Parmi les différentes facettes de cette quête, il faut placer bien haut la lutte pour la reconnaissance de sa compétence internationale dans les domaines de compétence provinciale.

Si plusieurs études — livres, brochures et articles de périodiques — ont été publiées sur la place du Québec dans le monde, il conviendrait de reconnaître aujourd'hui non plus le contenu général des revendications du Québec, mais les rôles spécifiques et déterminants des acteurs du débat. Qui fut à l'origine de ces revendications? Qui, le premier, jeta les bases d'une théorie et d'une pratique de la compétence internationale du Québec? Comment et par qui s'affirmèrent ces idées et pratiques sur le plan politique? Quelles furent les conséquences de ces revendications et de ces pratiques au niveau diplomatique? Comment les hauts fonctionnaires réagirent-ils à ces horizons nouveaux? Quelles furent les adaptations obligées de l'administration québécoise pour répondre à ces champs d'action? Ces questions et bien d'autres encore, le Fonds André Patry, conservé au Centre de Québec et Chaudière-Appalaches des Archives nationales du Québec, y répond pour peu que l'on analyse et compare les documents. Quant à nous, dans ce second article, nous nous limiterons à présenter quelques tentatives faites sous les gouvernements Lesage, Johnson et Bertrand, tentatives qui illustrent l'envol des relations internationales du Québec.

Pourquoi André Patry — parmi d'autres — fut-il à l'origine des revendications du Québec en matière de compétence internationale? Il n'occupait pourtant de fonctions officielles qu'à partir de 1966, sous le gouvernement Johnson. Il ne s'incrusta pas dans la haute fonction publique québécoise bien qu'il acceptât la charge de chef du protocole et des postes de conseiller spécial, de sous-ministre et de représentant du Québec à l'étranger, toujours

pour des mandats précis et limités. Cette passion du monde est inscrite dans la personnalité même de Patry: il pratique la diplomatie depuis ses études secondaires au Petit Séminaire de Québec et il la pratique toujours. Son approche des relations internationales ressort de l'action et non de la seule théorie. Son influence est perceptible et aisément évaluable puisqu'il propose des gestes concrets, des façons de faire, des démarches qui sont de véritables scénarios. Il prévoit les réactions des acteurs d'un dossier et il suggère des stratégies pour les contrer. Toujours, il est posé, méticuleux, dynamique, respectueux et, souvent, visionnaire.

Sous le gouvernement Lesage

Les liens professionnels et d'amitié entre Jean Lesage et André Patry remontent à une rencontre du mois d'août 1951. Le premier occupe le poste de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures et il dirige à Genève une délégation canadienne à une conférence économique internationale. Le second est secrétaire des relations extérieures de l'Université Laval et il doit prononcer, quelques jours plus tard à Nice, une conférence au Centre Méditerranéen. Tous deux passent un week-end sur la Côte d'Azur où ils deviennent des amis liés par leur intérêt commun pour la politique étrangère du Canada et les relations diplomatiques. Dès cette époque, André Patry, en tant que citoyen du monde, avait développé un réseau de correspondants et de relations qui lui ouvraient horizons et portes. Sa correspondance personnelle en témoigne largement.

L'échange de correspondance, de notes et de mémoires entre Lesage et Patry s'amorce le 9 décembre 1961. Patry profite de l'établissement à Paris et à Londres de délégations générales, chargées de représenter les intérêts économiques et culturels du Québec pour suggérer au premier ministre de créer des agences commerciales aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, au Mexique et au Brésil. Il ajoute que le Québec, «État national des Canadiens français», devrait renforcer ses rapports étroits avec la France, la Belgique, la Suisse et les pays africains d'expression francophone. Pourquoi pas des agents culturels non seulement à Paris et à Bruxelles mais encore à Genève, Dakar, Abidjan? Par ailleurs, poursuit Patry, «le Québec peut se faire représenter par des observateurs aux conférences de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies dont l'activité intéresse l'un des domaines que la Constitution place sous la compétence exclusive ou concurrente de la Province¹». Pour coordonner le travail de ces représentations, le gouvernement québécois devrait créer, sous l'autorité du premier ministre, un «département» chargé des relations avec l'étranger. Le fonctionnaire chargé

de sa direction aurait rang de sous-ministre et il aurait pour tâches: «recevoir les rapports des divers agents à l'étranger et les transmettre au ministère compétent, avec commentaires s'il y a lieu; envoyer aux agents à l'étranger les instructions du ministère concerné; s'occuper de la visite officielle au Lieutenant-gouverneur et au Premier ministre des ambassadeurs et des consuls étrangers en poste au Canada...».

André Patry occupe alors le poste de conseiller en relations internationales auprès du Service des affaires publiques du réseau français de Radio-Canada. Il y est superviseur des Affaires publiques du même Service (1962-1965) lorsqu'il propose au ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, des commentaires sur le projet d'aide extérieure du ministère qu'il dirige. Cette initiative exprime la largeur de vue, le dynamisme et le «désir de faire rayonner une nation qui en a grand besoin». Le Québec, souligne Patry, se doit d'injecter des fonds «assez considérables» concentrés dans quelques états susceptibles d'en profiter au maximum. Cette aide, au surplus, devra «se borner à des expériences pilotes et ce sont les Canadiens (entendez les Québécois) qui, de préférence, devraient se déplacer». Mais il y aura des difficultés et des lacunes à combler afin que les projets soient menés à terme et couronnés de succès. D'abord, il y a absence de relations diplomatiques directes entre le Canada et les États de l'Afrique francophone; ensuite, il y a souvent absence d'infrastructures qui obligera les coopérants à des travaux pour lesquels ils ne sont pas préparés. Par ailleurs, le français des instituteurs et des professeurs québécois laisse à désirer et leur culture fortement américanisée étonnera l'Africain. Enfin, la ségrégation existe au Québec, à preuve ces incidents de Montréal où de jeunes Gabonaises ont subi «de nombreux ennuis».

Jusque-là, rien de fulgurant sinon l'invitation répétée d'André Patry auprès du gouvernement afin qu'il prenne faits et comptes des occasions qui s'offrent à lui pour apparaître sur la scène internationale.

La première initiative spectaculaire, qui devait perturber les relations entre Québec et Ottawa, fut lancée le 12 avril 1965 par Paul Gérin-Lajoie. Invité par le doyen du corps consulaire de Montréal, Eduardo E. De Diego, à prononcer une conférence lors d'un déjeuner, le ministre traita, contre toute attente, de la capacité internationale du Québec. Sur un texte inspiré d'un projet de discours rédigé par André Patry, le ministre de l'Éducation, d'entrée de jeu, explique que le Québec est un État; il est «l'expression politique d'un peuple qui se distingue... des communautés anglophones... Le Québec a, sur ce continent, sa vocation propre...; [il] s'achemine vers un destin conforme à sa personnalité». L'affirmation du Québec, insiste Gérin-

Lajoie, est sans précédent: il embrasse tous les champs de sa compétence si bien que son dynamisme «a fortement transformé l'équilibre politique canadien». D'ailleurs, la Constitution canadienne reconnaît aux provinces le statut «d'États pleinement et absolument souverains dans des domaines déterminés», à preuve ce jugement du Conseil privé de 1883. Il rappelle que le Québec a signé en février 1965 une entente avec la France sur des questions d'éducation. Alors que ce geste a été présenté comme une «nouveau» il démontre dans les faits sa détermination «de prendre dans le monde contemporain la place qui lui revient... Ce n'est pas parce qu'il a négligé dans le passé d'utiliser ce pouvoir, qu'ils ont cessé d'exister... L'action gouvernementale actuelle déroge peut-être à l'habitude, mais elle ne déroge pas à l'ordre constitutionnel... Le gouvernement du Québec n'a nulle envie d'abandonner au gouvernement fédéral le pouvoir d'appliquer les conventions dont les objets sont de compétence provinciale.» Enfin, précisait Gérin-Lajoie, le Québec réclame le droit «de participer à l'activité de certaines organisations internationales de caractère non politique».

Bref, tous les arguments du texte d'André Patry figurent dans l'allocution «officielle» du ministre, le ton direct et, parfois, plus cassant, en moins. Paul Martin², au nom du gouvernement canadien, répliqua bientôt aux propos de Gérin-Lajoie en affirmant que seul le Canada «avait le pouvoir ou le droit de conclure des traités avec les autres pays». Il poursuivait en précisant que si les membres d'un État fédéral possédaient «effectivement ce pouvoir ce ne serait ni une union fédérale ni un État, ce serait une association de puissances souveraines». Nous pourrions penser que les choses avaient été dites clairement. Il n'en était rien. Car si le Québec demandait un pouvoir limité de conclure des ententes dans les domaines de sa compétence, le gouvernement canadien répondait que la signature de traités relevait des seuls États souverains. Cette attaque de front allait placer le ministère des Affaires extérieures sur la défensive, mais n'influencera pas l'attitude du Québec qui poursuivra ses efforts afin de démontrer sa «capacité internationale». Il ira plus tard jusqu'à se doter d'un ministère des relations internationales.

Les notes et les mémoires d'André Patry aux premier ministre, ministres et sous-ministres se multiplient au cours des derniers mois du gouvernement Lesage (fin 1965 - début 1966). Ils concernent le statut de la délégation du Québec à New York et un second projet d'entente Franco-Québécois qui implique, cette fois, le ministère du Travail; ils portent encore sur les immunités et privilèges consulaires que le Québec devraient offrir; ils décrivent les voies de la coopération technique avec l'Afrique. Le 15 janvier 1966, André

Patry, dans une note concise à Jean Lesage, se prononce sur une série de sujets: la citoyenneté québécoise qui permettrait de réguler l'immigration; la création d'une cour constitutionnelle permanente, arbitre des litiges entre le Québec et le Canada; la nomination du lieutenant-gouverneur et des sénateurs par le Québec; l'élaboration «d'une politique culturelle domestique et internationale» financée par les deniers du Québec et non par des crédits fédéraux; la capacité du Québec de traiter directement avec les États étrangers afin de faire entendre «la voix du groupe francophone».

Sous les gouvernements Johnson et Bertrand

L'arrivée au pouvoir de l'Union nationale qui coiffe le Parti libéral au soir des élections générales du 5 juin 1966 signifiait, pour André Patry, la perte de relations privilégiées notamment avec Jean Lesage et Paul Gérin-Lajoie. Pour peu car, dès juillet de la même année, il fut nommé chef du protocole et conseiller spécial du premier ministre Daniel Johnson. Ses fonctions lui permirent de fréquents tête-à-tête avec le premier ministre et, au surplus, elles l'autorisèrent à adresser à son supérieur immédiat des lettres ou des notes confidentielles ou secrètes sur l'état de différents dossiers des relations internationales du Québec.

À titre de chef du protocole, André Patry se trouvait en terrain solide. N'avait-il pas suggéré dans un mémo daté du 18 août 1965, au président de la Commission interministérielle des relations extérieures, Claude Morin, la création d'un «ordre protocolaire» permettant d'établir une procédure pour les «visites faites à Québec par les représentants des États étrangers»? Il écrit: «les visites diplomatiques doivent s'entourer, suivant les usages internationaux, d'un certain décorum et doivent obéir à des règles protocolaires précises. Il est bon, je crois, que le Québec établisse ses règlements dans ce domaine, afin de montrer qu'il est bien au courant des us et coutumes de la diplomatie.» Le futur chef du protocole établit les distinctions courantes entre les visites de courtoisie et les visites d'affaires. Chacune a ses exigences particulières selon que l'on soit en présence de chefs de missions — ambassadeurs, ministres, plénipotentiaires, consuls — ou de chefs de poste. Quelques mois plus tard, André Patry récidivait auprès de Jean Lesage directement. Car, précise-t-il, les visites de diplomates s'accroîtront à l'occasion de l'Expo. Des règles et une planification selon l'importance des visiteurs permettraient au premier ministre d'épargner un temps précieux en déléguant à ses collaborateurs certaines rencontres.

Le conseiller, comme le chef du protocole se manifesta bientôt. Le 16 juillet 1966, dans une lettre secrète, André Patry instruit le premier ministre

de l'état du dossier des enseignants québécois qui, annuellement, partent enseigner à l'étranger. Le Bureau de l'aide extérieure du Canada, précise Patry, maintient le ministère de l'Éducation dans une dépendance absolue. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, persiste dans sa «mauvaise foi» et il ne cèdera aux demandes du Québec «que si nous sommes fermes». Pourquoi, dans les circonstances, le gouvernement du Québec n'ignore-t-il pas la réunion convoquée par le fédéral pour la fin d'août ou début de septembre s'en tenant aux «deux fonctionnaires déjà invités»? Notre présence signifierait «l'adhésion du Québec à la politique suivie présentement par Ottawa».

En août 1966, André Patry, qui maintenait des liens privilégiés avec l'ambassadeur de Tunisie à Ottawa, présentait au premier ministre les grandes lignes d'un voyage des ministres Marcel Masse et Mario Beaulieu à Tunis. Il venait de rencontrer l'ambassadeur de Tunisie à Montréal afin de reprendre les pourparlers d'une coopération directe entre son pays et le Québec. Le scénario y est décrit dans ses moindres détails: les pourparlers des deux ministres québécois avec leurs homologues tunisiens se solderaient par une «entente verbale» que les fonctionnaires des deux parties rédigeraient par la suite sous forme d'accord. Le Québec a tout avantage à développer des relations autonomes avec la Tunisie qui se montre sensible à nos efforts de coopération technique et culturelle. Quelques mois plus tard, soit en mai 1967, le même ambassadeur de Tunisie à Ottawa faisait marche arrière sous la pression du gouvernement du Canada via l'ambassadeur René Garneau. L'entente avec la Tunisie échoua dans l'embarras des deux ministres en route pour Tunis: les délégués se retrouvèrent simples voyageurs et touristes.

Comme il l'avait fait sous Lesage, André Patry adressa en novembre 1966, un mémo sur non plus la compétence internationale du Québec mais sur les «exigences du Québec sur le plan international». Cette note fut l'étincelle qui conduisit d'étape en étape à la publication du Livre blanc sur les relations du Québec avec l'étranger. Présenté dans le cadre de la conférence constitutionnelle du 5 février 1969, ce document de la Délégation du Québec, pour ne pas heurter de plein fouet le fédéral, avait pour titre *Document de travail sur les relations avec l'étranger*. Il correspondait largement à un texte rédigé encore une fois par André Patry en décembre 1968. Ce document préfacé par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand avait été intitulé tout d'abord *Projet de Livre blanc sur la compétence internationale (du Québec)*. Une analyse comparée des différentes versions permettrait de comprendre les rôles respectifs des acteurs, leur état d'esprit, leur stratégie, leur ardeur ou leur crainte à l'idée de s'attaquer de front ou indirectement au

fédéral. On y verrait déjà poindre peut-être l'idée de la stratégie des «petits pas» ou de ce que l'on nommera plus tard l'étapisme.

L'année 1967 est tout entière absorbée par les préparatifs et par l'accueil des chefs d'États et autres personnalités reçues à l'Exposition universelle de Montréal. Dégagé de ses responsabilités, André Patry revient à ses notes, mémos et rapports soit au premier ministre, soit aux ministres en titre, soit encore, parfois, au sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Nommé sous-ministre à l'Immigration en 1968, il présente une «étude panoramique» sur le *Problème des Néo-Québécois* (février 1968), signe une *Note sur les délégations du Québec à l'étranger* (9 avril 1968), prépare un mémo établissant la stratégie que devrait adopter le Québec à la Conférence de Kinshasa (15 octobre 1968).

L'anglais, soutient Patry, est «la seule langue vraiment bénéficiaire de l'immigration». Si le Québec a reçu 20 % des immigrants venus au Canada, «83 % ont rallié les anglophones et 17 % se sont joints aux francophones». Comme les immigrants viennent en Amérique du Nord pour des raisons économiques, ils découvrent bientôt «l'infériorité économique du Canadien français» et ils pensent compromettre leur avenir et celui de leurs enfants en s'intégrant au milieu francophone. Les obstacles à l'intégration des immigrants sont connus: la politique du gouvernement fédéral; l'absence de politique québécoise; l'attitude du Québécois face à l'immigrant qu'il ne peut accepter comme son égal». Les remèdes vont de soi, poursuit Patry: le relèvement du niveau de vie des Québécois, la valorisation du français comme langue de travail, l'amélioration du français parlé et la rédaction d'une politique de l'immigration qui passe par le recrutement, l'accueil, le placement, la sécurité sociale et l'enseignement du français. La coordination de ces responsabilités devraient échoir à son ministère de la Citoyenneté ou ministère des Néo-Québécois et non à un ministère de l'Immigration et ce, parce que les «immigrants, devenus citoyens canadiens, n'aiment pas qu'on les confonde avec les nouveaux arrivés».

Un an plus tard, soit le 23 mars 1969, le sous-ministre Patry rédige, à l'intention du premier ministre Jean-Jacques Bertrand, un constat d'échec. Non seulement le ministère ne possède pas de politique en matière d'immigration, mais le ministre et le sous-ministre ne se sont pas encore rencontrés depuis son assermentation le 3 décembre 1968. Le personnel est inexistant, le sous-ministre sans bureau ni secrétaire et «le ministère des Travaux publics s'avère d'une inefficacité totale». Le gouvernement du Québec est-il intéressé à l'immigration et à l'intégration des Néo-Québécois se demande enfin André Patry, qui démissionnera bientôt?

La *Note sur les délégations du Québec à l'étranger* constitue un essai de structuration et d'orientation des activités entre les délégations et la Direction des délégations au ministère des Affaires intergouvernementales. Moyen et non fin, les délégations ont pour but de promouvoir les intérêts économiques et culturels du Québec; elles n'ont pas de rôle en politique internationale sauf la seule délégation de Paris dont la mission «est de favoriser l'accession du Québec à une certaine capacité internationale, du moins tant que la France acceptera de nous aider». Quant à la Direction des délégations, elle doit «aider les ministères et leurs représentants à déterminer leurs objectifs à l'étranger», servir le gouvernement et les délégations, assurer la coordination et la supervision des projets.

La conférence des ministres de l'Éducation à Kinshasa, au Congo, pose à nouveau la question de la représentation du Québec. «Il s'agit pour le Québec d'affirmer une fois de plus *son droit de communication direct* avec les États francophones» dans ce domaine de compétence provinciale qu'est l'éducation. Le Canada exerce de fortes pressions sur Mobutu afin de faire cesser les échanges bilatéraux entre le Québec et l'Afrique. Des mesures diplomatiques ont été faites de même que des offres formelles ont été prises afin de dissuader le Congo d'inviter le Québec à la conférence. Mais tout n'est pas perdu, précise Patry, car des précédents existent qui ont permis la participation du Québec à Libreville et à Paris. Il est urgent de mener de front des démarches auprès de la France, du Tchad et du Congo lui-même. Un émissaire serait porteur d'une lettre rappelant «en termes généraux, l'intérêt du Québec pour la francophonie».

La pensée d'André Patry s'exprime de façon plus synthétique dans un mémoire intitulé *Le Québec et les relations internationales* soumis au premier ministre du Québec, Jean-Jacques Bertrand, le 11 mars 1970. Il y trace le bilan de dix ans d'essais, de succès comme d'échecs, de percées comme de reculs. Il invite le gouvernement à faire le point, à examiner les forces et les faiblesses de sa politique, à revoir la cohérence de ses actions et, surtout, à créer «au sein de l'État» les bases «d'une véritable carrière internationale».

Conclusion

Plus souvent dans les coulisses que sur scène, André Patry a été un artisan discret mais efficace de la Révolution tranquille. On le voit à l'œuvre de façon tangible et concrète à la fois par de brefs essais théoriques sur des points de droit constitutionnel et international mais, surtout, par des notes exprimant aux hommes politiques en place, les attitudes à prendre, les gestes à faire, les réactions à prévoir. Certaines de ces notes constituent de

véritables scénarios d'une même pièce — tantôt drame et tantôt comédie — à l'affiche depuis plus de trente ans. Une analyse plus poussée et plus complète des documents du fonds assurerait un éclairage renouvelé de chacune des têtes d'affiche de la politique canadienne et québécoise. Par ailleurs, on découvrirait peut-être en André Patry un homme orchestre qui conçoit, planifie, calcule et suppute ce qui sera le Québec de demain dans le concert des peuples et des nations. On y percevrait un homme d'action qui exige pour le Québec dans les domaines de sa juridiction à tout le moins, la pleine et entière souveraineté.

Et on y découvrirait bien d'autres sujets d'études hormis ceux esquissés plus haut. À l'intention des étudiants et des chercheurs, je signale pêle-mêle des études/notes sur les statuts des délégations du Québec à l'étranger, le voyage du général de Gaulle, la coopération culturelle avec la Tchécoslovaquie, la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, celle du Service du protocole de même que celle du Secrétariat du Conseil exécutif. Au terme de la lecture de ce fonds apparaissent un chapitre de l'évolution du Québec et la carrière d'un homme.

Notes

1. André Patry n'utilisera jamais plus ce terme de Province.
2. Coïncidence, ce même 12 avril, Paul Martin, ministre des Affaires extérieures dans le gouvernement Pearson, prononçait une conférence dans une salle voisine du même hôtel de Montréal.